

Contrat 2019-2020

Admission

Les enfants sont accueillis dès 2½ ans et jusqu'à leur âge d'entrée à l'école. L'admission est effective une fois tous les documents signés et validés par le jardin d'enfants. Le jardin d'enfants n'est tenu à aucune priorité d'accueil et les enfants de toutes les communes sont les bienvenus.

Début et fin de contrat

Les enfants sont inscrits du 26 août 2019 à la fin juin 2020. Cependant, un enfant peut être inscrit et admis en cours d'année selon les places disponibles. L'annulation de l'inscription doit être annoncée avec un préavis de 2 mois, par courrier pour la fin d'un mois (uniquement pour des circonstances exceptionnelles; maladie, déménagement etc.). Pour tout enfant inscrit en cours d'année, le contrat ne pourra pas être résilié par les parents avant la fin de l'année scolaire.

Communications

Dès le premier contact, et lors des différents rendez-vous avec les parents, la langue de communication utilisée sera le français.

Photos

Des photos ainsi que des petites vidéos des enfants peuvent être prises à but interne ou destinées aux parents. Sauf refus notifié par écrit, les parents acceptent cet outil de travail.

Tarifs

Selon grille tarifaire. (voir annexe)

Les vacances scolaires sont incluses dans l'écolage (excepté les vacances d'été). Aucune déduction ne sera accordée pour cause d'absence ou de maladie, ceci en raison de la place qui est réservée pour votre enfant. Au moment de l'inscription, une taxe annuelle de CH 50.- (non remboursable) sera perçue pour couvrir une partie des frais de matériel de bricolage.

Paiements

L'écolage doit être payé d'avance, au plus tard le 10 du mois en cours. Ne touchant pas de subvention, il est essentiel pour nous, que les écolages soient réglés dans les délais imposés. Si ce n'est pas le cas, nous nous réservons le droit de résilier votre contrat. Les paiements effectués au guichet postal seront facturés CHF 2.35 par paiement et fera l'objet d'une seule facture.

Santé

Les enfants fiévreux ou contagieux doivent rester à la maison, pour eux-mêmes et par égard envers la collectivité. Par ailleurs, il est impératif de nous donner toutes les informations concernant les allergies, les maladies et toutes informations utiles pour la santé de votre enfant. Merci de nous signaler tous changements.

Urgences

En cas d'urgence ou d'impossibilité d'atteindre les parents, ceux-ci délèguent au jardin d'enfants la responsabilité de faire appel au service d'urgence.

Fréquentations et horaires

Les enfants sont accueillis au minimum pour 2 demi-journées. Le jardin d'enfants est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 et les après-midi de 14h00 à 17h00. (Selon les inscriptions)

Un dépannage occasionnel peut être accepté en fonction des places disponibles pour les enfants déjà inscrits et sera facturée de 25.- la demi-journée.

Vacances

Le jardin d'enfants est fermé pendant les vacances scolaires vaudoises.

Les vacances prises en dehors des vacances scolaires, ne changent rien au règlement tarifaire et reste totalement dû et non remboursable, y compris en cas d'absence au mois de juin.

Vie pratique au sein du jardin d'enfant

Votre enfant devra être muni de pantoufles (fermées derrière), d'une collation et d'une petite bouteille d'eau. Afin de préparer les activités destinées à vos enfants, nous nous trouvons souvent au jardin d'enfants avant l'ouverture, cependant, nous ne prendrons pas en charge les enfants avant l'horaire fixé.

Sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité, le jardin d'enfants doit être averti si une personne autre que les parents vient chercher l'enfant.

Divers

Lorsqu'un enfant nécessite un accompagnement individuel spécifique et si aucune solution ne peut être trouvée, le jardin d'enfants se réserve le droit d'interrompre l'accueil de l'enfant.

Documents administratifs à fournir

- le formulaire d'inscription daté et signé
- le présent contrat daté et signé
- copie de la carte d'assurance maladie et accident de l'enfant
- attestation de l'assurance responsabilité civile (RC) au nom de l'enfant
- nom, adresse et n° de téléphone du pédiatre.

En inscrivant votre (vos) enfant(s) au jardin d'enfants, vous vous engagez à respecter le présent contrat.

Nom et prénom de l'enfant:

.....

Lieu et date:

Lu et approuvé, signature:
